

## Ingénieur de recherche IGR

		Concours externe	Concours interne
<b>Admissibilité</b>	<p><b>Étude par le jury d'admissibilité d'un dossier</b> comprenant, pour chaque candidat, ses titres et diplômes et lorsqu'il y a lieu un exposé de ses travaux, un état de ses services publics et privés ainsi qu'un descriptif des formations suivies. En outre, un rapport d'activité dactylographié de deux pages au maximum établi par le candidat doit figurer dans le dossier accompagné, le cas échéant, d'un organigramme structurel et d'un organigramme fonctionnel de la structure qui l'emploie ou qui l'a employé.</p> <p>Cette étude de dossier doit notamment permettre d'évaluer le niveau des connaissances et des compétences requises pour remplir les fonctions d'ingénieur de recherche.</p> <p style="text-align: center;">Coefficient 4</p>	<p><b>Évaluation de la valeur professionnelle des candidats au vu de l'étude d'un dossier comportant, pour chaque candidat, ses titres et diplômes et lorsqu'il y a lieu un exposé de ses travaux</b>, un état de ses services publics et privés ainsi qu'un descriptif des formations suivies.</p> <p>En outre, un rapport d'activité établi par le candidat doit figurer dans le dossier ainsi qu'un organigramme structurel et un organigramme fonctionnel visés par le responsable du service ou de l'établissement où il est affecté.</p> <p style="text-align: center;">Coefficient 2</p>	
<b>Admission</b>	<p><b>Entretien qui débute par un exposé du candidat sur son parcours et son expérience professionnelle</b> d'une durée de dix minutes au maximum. Le jury dispose d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation établis par le candidat conformément au modèle disponible sur le site internet du ministère de l'enseignement supérieur dédié aux inscriptions.</p> <p>Cet entretien doit permettre d'évaluer les qualités de réflexion et les connaissances des candidats ainsi que leur aptitude à exercer les fonctions postulées.</p> <p style="text-align: center;">Durée de l'entretien: - 45 minutes, dont 10 minutes au maximum pour l'exposé du candidat.</p> <p style="text-align: center;">Coefficient 5</p>	<p><b>Audition par le jury des candidats admissibles, portant, d'une part, sur leurs connaissances générales et, d'autre part, sur leurs connaissances techniques</b> et, le cas échéant, administratives relevant de l'emploi type correspondant aux emplois mis au concours ou relevant de la branche d'activité professionnelle ou des branches d'activité professionnelle, en cas d'organisation du concours par regroupement de branches d'activité professionnelle, au titre desquelles les emplois sont mis au concours.</p> <p>Cette audition débute par un exposé du candidat sur son parcours et son expérience professionnelle d'une durée maximale de dix minutes pour le recrutement des ingénieurs de recherche et de cinq minutes pour le recrutement dans les autres corps.</p> <p>Pour conduire l'audition, le jury dispose d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation établis par le candidat conformément au modèle disponible sur le site internet du ministère de l'enseignement supérieur dédié aux inscriptions.</p> <p style="text-align: center;">Durée de l'audition : - 45 minutes, dont 10 minutes de présentation</p> <p style="text-align: center;">Coefficient 4</p>	